

## Charte Réflexénergie des sociétés partenaires de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour les travaux d'isolation des toitures

### Contexte

Afin de sensibiliser le grand public et les professionnels à la maîtrise des consommations d'énergie, la Communauté Urbaine de Dunkerque a initié en 2004 une thermographie aérienne infrarouge de l'ensemble des bâtiments de l'agglomération. Cette opération permet de mettre en évidence les déperditions de chaleur en toiture et a pour vocation d'inciter aux travaux d'isolation afin de réduire les dépenses annuelles de chauffage.

Pour aller encore plus loin, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé en septembre 2006 de lancer l'Opération « Réflexénergie Dunkerque Grand Littoral » qui fédère les initiatives dans ce domaine. Quatre couleurs emblématiques illustrent cette opération : le bleu pour l'isolation, l'orange pour le chauffage performant et la ventilation, le jaune pour les énergies renouvelables et le solaire en particulier, le vert pour les équipements ménagers et les gestes économes. A ces quatre actions sont associées différentes aides aux travaux dont celles décidées en juin 2006 par le Conseil communautaire pour les travaux d'isolation des toitures, avec le partenariat exclusif d'EDF, et celles pour les installations solaires.

### Engagement de la société

Je, soussignée **Société** ..... établie à ....., reconnais avoir pris connaissance et accepter de respecter les engagements listés ci-après afin de devenir partenaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque dans le cadre de l'Opération Réflexénergie Dunkerque Grand Littoral :

1. Informer les clients du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque de l'Opération Réflexénergie en assurant notamment la distribution des supports de communication ;
2. Fournir aux clients des devis répondant à leurs projets d'isolation des toitures sous 3 semaines et proposer des matériaux d'isolation certifiés qui répondent aux critères de performance de l'Opération Réflexénergie Dunkerque Grand Littoral (résistance thermique R de 5,5 m<sup>2</sup>K/W pour les combles et de 3 m<sup>2</sup>K/W pour les toitures terrasses) ;
3. Rédiger les devis et les factures de manière à distinguer clairement les travaux d'isolation, en différenciant les matériaux et la main d'œuvre ;
4. Renseigner avec les clients les fiches de renseignements nécessaires à la demande d'aides communautaires Réflexénergie ;
5. Signer une convention de partenariat « Travaux » avec EDF chaque année et en respecter les clauses techniques et qualitatives ;
6. Remettre à EDF, à la fin des chantiers et après leurs paiements, les originaux des fiches de fin de travaux proposés par EDF et dûment complétés ;
7. Accepter de figurer dans la liste des sociétés partenaires de l'Opération Réflexénergie Dunkerque Grand Littoral établie par la Communauté Urbaine de Dunkerque et diffusée au grand public ;
8. Accepter d'éventuels contrôles de la part de la Communauté Urbaine de Dunkerque ou de ses représentants afin de vérifier le respect de la présente charte. En cas de manquement, la Communauté Urbaine de Dunkerque se réserve le droit d'exclure du dispositif la société concernée.
9. Contribuer à l'évaluation et à la communication de l'opération (témoignages, visites de chantiers, participations à des salons, bilan annuel d'activités).

Pour la Société

XX XX

XX